



Délais de prescription partage 2ème pilier

Par **Maudha**, le **03/07/2020 à 14:45**

Bonjour,

J'ai divorcé il y a peu.

Je travaille en France et mon ex-mari en Suisse.

D'un commun accord nous allons partager son 2ème pilier (proportionnellement à la durée de notre mariage).

Combien de temps a-t-on après le divorce pour s'occuper des démarches avant qu'il y ait prescription ?

Je vous remercie par avance

Par **youris**, le **03/07/2020 à 14:49**

bonjour,

nous sommes un site de conseils juridiques essentiellement de droit français.

votre question concerne le droit suisse, vous devez donc vous adresser à un juriste connaissant le droit suisse ou à une association de frontaliers.

salutations

Par **Visiteur**, le **03/07/2020 à 15:12**

Bonjour

Ce lien pour vous, relatif au divorce en France.

<https://www.legavox.fr>